



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

SACDD-TSDD Les raisons de la colère !

Depuis le 1^{er} octobre 2012, la mise en œuvre de la réforme de la catégorie B est entrée dans une phase importante avec la création des corps de SACDD et TSDD.

Alors que la gestion de ces nouveaux corps comporte de nombreuses zones d'ombre et que la concertation n'a pas eu lieu la 1^{ère} CAP commune pour chaque corps, 24 octobre pour les TSDD et 25 octobre pour les SACDD, a traité des mobilités.

Quid de la gestion des spécialités ? Les postes offerts ne sont pas identifiés par spécialité et les règles pas affichées, malgré cela des TSDD ont changé de spécialité sans en avoir été informé au préalable. Nous ne pouvons pas se satisfaire d'une telle situation.

Le 7 janvier dernier pour les TSDD, le 8 janvier pour les SACDD, au cours d'une seule réunion de concertation (on ne peut pas parler de négociation) l'administration a tenté d'imposer une charte de gestion (à peu de choses près identique pour les deux corps) pour « formaliser » des parcours professionnels proposés aux près de 18000 agents concernés.

Aujourd'hui comme hier, dans l'intérêt des personnels, la CGT refuse catégoriquement que soient inscrites dans le marbre des règles, qui de plus suscitent l'indignation.

Pour autant, quelque soit la forme que peut prendre l'écriture de ces règles, la CGT dénonce le contenu des projets qui traduisent une politique en matière de ressources humaines basée sur l'individualisation des parcours professionnels en s'appuyant sur l'entretien professionnel, clé de voute de la politique RH appliquée par le gouvernement précédent.

Que cela soit pour les affectations, la mobilité, pour laquelle sont introduite des règles spécifiques alors qu'il existe une circulaire générale, ou sur l'avancement dans les corps, le désaccord est profond.

Nous ne pouvons pas faire abstraction de réalités liées aux différents corps fusionnés. La CGT considère qu'une bonne gestion doit être juste pour les personnels et efficace pour le Service Public, tant pour les SACDD que les TSDD, elle ne se conçoit pas en faisant table rase du vécu des agents et de la gestion antérieure (agents inscrits en attente de promotion).

Les taux de promotions devront en tenir compte et intégrer des mesures transitoires significatives pour les ex-CTPE et ex-CAM.

D'autre part, le volet concertation avec les organisations syndicales locales représentatives (dans les services et avec l'harmonisateur) est absent et la méthode appliquée en CAP pour élaborer les listes de promotions n'est pas évoquée.

Il y a danger à donner un chèque en blanc aux chefs de service et aux DREAL.

La CGT a sollicité une audience avec la ministre Delphine BATHO pour évoquer les problèmes rencontrés et en vu de trouver des solutions dans l'intérêt des agents et du Service Public.

Il y a urgence !

Des CAP « mobilités » sont prévues en février et courant juin auront lieu les CAP « promotions 2013 » dans chaque corps.

Les services dans les semaines qui viennent vont être sollicités pour établir les propositions de promotions.

Il faut agir :

LE 31 JANVIER, en grève et en manifestation avec l'ensemble de la Fonction Publique,

LE 11 AVRIL, en votant CGT aux élections pour la création des CAP des TSDD et des SACDD.

**Tu ne veux pas en rester là !
Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.**

Bulletin de contact et de syndicalisation.

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone : Service :

Bulletin à renvoyer à FNEE-CGT
263, rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex